



**SEIGNOSSE**

**COMMUNE DE SEIGNOSSE**

**DELIBERATION 05 – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 040-214002966-20250707-DEL05\_07072025-AR



**DEPARTEMENT**

**Des Landes**

----

**Commune**

**De SEIGNOSSE**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 27**

**Présents : 22**

**Absents : 00**

**Procurations : 05**

**Votants : 27**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 7 du mois de juillet, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Quitterie HILDELBERT, Stéphanie CASTANDET, Brigitte GLIZE, Isabelle ETCHEVERRY, Elise COUGOUREUX, Léa HERR.

Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre d'INCAU, Éric LECERF, Thomas CHARDIN, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD, André de POUMAYRAC de MASREDON, Frédéric DARRATS, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

**Date d'affichage :**

**20 juin 2025**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Pouvoirs :**

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING-TONNEAU

Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Eric LECERF

**Objet : Convention d'enfouissement des réseaux de télécommunication dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Lenguilhem**

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU le code général de la propriété des personnes publiques ;*

*VU le projet de convention proposé par Orange concernant l'enfouissement du réseau télécoms à l'occasion des travaux de réfection de l'avenue Lenguilhem ;*

*VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 26 juin 2025 ;*

*CONSIDERANT le projet de Convention proposé par Orange, pour enfouir les réseaux de télécommunication dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Lenguilhem ;*

*CONSIDERANT que ces travaux impliquent une participation financière de la Commune à hauteur de 5115,59 € HT ;*



Ayant entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver les termes des conventions avec Orange, concernant l'enfouissement du réseau télécoms au droit de l'avenue Lenguilhem.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente affaire.

**Article 3** : que Messieurs le Maire et le Conseiller Délégué à l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Le/la secrétaire de séance**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre PECASTAINGS**